

LES ELECTIONS DANS L'ESTEREL

... à l'occasion des élections municipales de 2008, ce site a été créé pour proposer à tous un lieu d'échange supplémentaire.

RÉCAPITULATIF DES COMMENTAIRES POSTÉS

(au 3 mars 2008)

- [culture et animations](#)

ces financements que nous ne connaissons pas !vu sur le site de la liste "bien vivre aux adrets"

Chère Martine,

Dans l'absolu vous avez raison et effectivement il doit y avoir un choix et une balance entre les différents postes à allouer.

Mais les subventions ne représentent évidemment pas (fort heureusement) l'intégralité du financement de notre commune, ce qui permet à d'autres projets d'être réalisés.

Bonne soirée.

par Isabelle Sanier-Fernandez le jeudi 21 février 2008 à 23:46

Posté par Sylvain Scant, 23 février 2008 à 01:53

- [emploi](#)

Sans

sur toutes les luttes auxquelles j'ai apporté ma contribution, je me souviens de celle contre le projet de l'A8 bis qui mobilisa autant de citoyennes et citoyens que la lutte contre le projet de THT. L'un et l'autre sont très certainement encore dans le tiroir de quelques élus et promoteurs mais pour l'instant les citoyennes et citoyens du pays de fayence continuent à vivre à peu près tranquilles... (Rappelons leur dernière mobilisation François Cavallier en tête de cortège contre le projet de survol de la plaine de Fayence par les avions motorisés... et autres sources de nuisances sonores...)

Bref, l'histoire est contée mais pour dire quoi au juste ?

Qu'il nous faut être prudent avec les projets qui "dorment" dans les tiroirs dparqu'ils ont le sommeil léger et peuvent ressurgir à la moindre occasion.

N'en créons pas d'avantage...

Posté par Gavroche, 13 février 2008 à 21:20

ZAC

Les candidats qui proposent ce projet de ZAC, qui pourrait apporter de l'oxygene aux Adrets (pour balancer les dépenses engagées et à venir), ont ils un "avant projet" ?

càd : type d'implantations (commerces, artisanats, "grandes surfaces", services, habitations ...) surfaces occupées (totale et taille des parcelles ...) voiries ...

ceci pour mieux apprécier ce sujet important

Posté par [henri](#), 15 février 2008 à 23:07

IKEA

et qui est cet henri dont le lien nous conduit chez Ikéa ?

Posté par gavroche, 17 février 2008 à 23:56

- [enfance et social](#)

ben voyons

les activités associatives ne sont plus à inventer au village des Adrets. Elles sont tellement présentes et de qualité qu'il serait peut être intéressant de les coordonner à présent sous l'égide d'un foyer rural qui pourrait amener des subventions.. qu'en pensent nos élus potentiels ?

Posté par Gavroche, 14 février 2008 à 21:12

Commentaire de Mr Broglio sur le Priff

P.P.R.i.f.

Nello Broglio - mercredi 27 février 2008 - 20:00 - General - #13 - rss

Parlons peu et parlons bien, la vérité sur le sujet

Au cours de l'été 2004, mon équipe et moi-même nous sommes retrouvés seuls à devoir faire face au P.P.R.i.f.; seuls devant le gel de tous les permis de construire; seuls à devoir décider de reporter de nombreux travaux nécessaires pour notre commune et de financer les actions indispensables.

Je dis donc clairement à mes adversaires : vous êtes partis pour des raisons personnelles au moment où il aurait fallu se serrer les coudes. On ne vous a pas vus pendant plus de 3 ans, il est trop facile aujourd'hui de faire semblant d'ignorer les lourdes conséquences que le P.P.R.i.f. a eu sur la vie de la commune.

Ce qui précède sont les lignes écrites par Monsieur Broglio sur son blog.

Ma réponse je la fais ici sur ce blog, bien plus lu que celui de la liste "bien vivre aux adrets"...

Monsieur Broglio. Le massif des Maures venait de bruler. Nous étions en 2003. Lors d'une réunion cette année la, Monsieur Didier Court vous a indiqué toute la rigueur du Priff et les précautions à prendre. Je me souviens que vous lui avez ri au nez. Lors d'une seconde réunion l'été suivant, Madame Annik Lassagne m'a empêché de m'exprimer sur le sujet donnant des ordres à Monsieur Jérôme Ritaneau pour ne pas me passer le micro. Un peu plus tard et jusqu'à ce jour, que ce soit au bistrot, sur le trottoir ou dans votre petit journal que nous payons tous, vous avez toujours déconsidéré le travail réalisé par Monsieur Court notamment celui pour faire évoluer le Priff. Vous avez même ignoré son travail alors que je peux en attester ici comme ailleurs, c'est bien à Monsieur Court et à l'AFPA que les adréchois doivent aujourd'hui d'avoir vu évoluer le PPriff. Non seulement parce que Monsieur Court n'a pas démissionné ce que votre message posté sur votre blog laisse présumer(chacun appréciera le geste...) mais parce qu'aussi Monsieur Court a toujours été un pédagogue pour vous, Monsieur Broglio, comme pour nous. J'atteste ici par ailleurs avoir assisté à presque toutes les réunions du PPriff. J'atteste vous avoir vu "buté" sur les questionnements et conseils de Monsieur Court dans une première réunion. J'atteste vous avoir vu reprendre les consignes voire les mots de Monsieur Court lors de la réunion suivante. Alors SVP un peu d'humilité de reconnaissance pour celles et ceux qui ont permis avant vous aux adréchoises et adréchois adréchoises d'espérer des Zones bleues.

Recevez, Monsieur Broglio, l'expression militante de mes salutations citoyennes.

Posté par sylvain scant, 27 février 2008 à 23:58

- **environnement**

déchetterie ?

Une suggestion :

le quai de transfert en proximité de l'A8 (qui n'est pas une déchetterie malgré le projet maintenant ancien) n'est ouvert que le samedi matin, **ETENDRE LES CRENEAUX D'OUVERTURE AU PUBLIC** :

=> rendrait service à tous,

=> devrait réduire les dépôts sauvages sur notre commune

=> contribuerait à alléger nos poubelles parfois remplies d'objets "divers et avariés"

... et "cerise sur le gâteau", une fois le projet mené à bien, être plus respectueux de notre environnement et celui des générations futures !

(à priori sans surcoût dans la mesure où l'employé ne consacrerait plus de temps à remettre de l'ordre au 4 coins de notre commune du fait de quelques individus non citoyens, mais serait disponible pour l'ensemble des Adréchois ... et de Montauroux, pour partager les frais de fonctionnement ?)

Posté par [JP. Raoust](#), 02 février 2008 à 16:29

Déchetterie

Intéressante cette idée de blog sans étiquette, on va pouvoir s'exprimer sans étiquette et en toute objectivité. Commençons par vos amitiés Monsieur sans étiquette. N'êtes vous pas un ami d'opposants "canal historique" de l'équipe en place?

Ceci dit, vos remarques concernant la déchetterie sont très judicieuses, mais ont déjà été évoquées en commission extra municipale (ouverte à tout citoyen dicit la loi sur la démocratie de proximité). Tout ce que vous proposez est prévu dans le fonctionnement de la déchetterie qui est "bouclée".

Permettez-moi encore une fois, Monsieur, d'émettre quelques doutes sur votre absence d'"étiquette".

Cordialement

martine

Posté par Martine, 02 février 2008 à 21:05

Doutes sur l' hébergeur ?

Chère Martine , Tête de liste de agir ensemble pour les Adrets de l' esterel , conseiller municipal sortant je ne me souviens nullement de votre présence dans les commissions extra municipales ou lors des conseils municipaux! Pourquoi autant de réticence , alors que l' organisateur de ce blog nous permet de nous exprimer, votre première réaction est de défendre l' équipe en place ,cette dernière à dilapidé sans vergogne nos impôts par laxisme, surtout par la non volonté de procéder à un minimum tri dit sélectif , pour mémoire :125 000 € de surcoût depuis 2002 par année d' exercice, soit la modique somme de 750 000 € , l' équivalent de 2 années de recettes budgétaire perdues Votre présence, vous aurait peut être ouvert les yeux chère Martine ,ou autre ! Arrêtez cette forme de sectarisme réfléchissez un peu de grace Sentiments cordiaux

Posté par Monsieur COURT D, 03 février 2008 à 20:04

pour Martine

Madame,

La construction de ce blog répond à une volonté d'ouvrir un autre lieu d'échanges, sa structure est neutre. Cependant ... chaque commentaire n'engage que son auteur !

La véritable objectivité étant rare, je préfère regarder les faits.

Par le canal de "l'officielle communication municipale", ce projet a été effectivement présenté plusieurs fois depuis ... ? mais n'est toujours pas effectif.

En terme de logistique (pour les bennes) comme financier (dépenses communales) ce projet ne me semble pas être le plus adéquat pour notre commune !

Pour finir sur une note d'humour, la référence à un "canal historique" serait elle pour m'assimiler à un mouvement clandestin ?! ce qui n'est pas le cas ici !

Merci pour votre participation !

Posté par [JP. Raoust](#), 04 février 2008 à 00:11

Tank you

Merci JP de nous offrir ce blog

Posté par Gavroche, 13 février 2008 à 21:25

Soupir lumineux

Le saviez vous ? la pollution lumineuse tu et ou chasse insectes et oiseaux. Elle masque le ciel et les étoiles. Elle contribue au réchauffement climatique. Elle contrevient donc aux équilibres naturels, donc à l'écologie. Avec près de 40 km de routes et chemins éclairés, le village des Adrets est l'un des villages du Var qui nuit le plus à l'environnement. Aussi je suis en droit de m'inquiéter quand je lis sur la profession de foi de la liste du Maire sortant que celui ci souhaite promouvoir le développement durable. Celà signifie quoi ? Qu'il compte ajouter 20 km d'éclairage public aux près de 40 km existants ? Avec deux stations d'épuration défectueuses dont l'une depuis plus de vingt ans, le maire sortant devrait ajouter qu'il est vice champion du var de la pollution toutes catégories.

Quant à moi, pauvre Gavroche, je suis bien conscient qu'avec déjà plus de cinq commentaires, je suis l'écrivain le plus "pollueur" de ce blog. Pour m'en faire pardonner un peu, j'avoue avoir tenté plusieurs fois de commenter les articles parus sur le blog du maire sortant "bien vivre aux adrets". Mais celui ci est quant à lui doté d'un tri sélectif qui fonctionne au mieux. Espérons que ce fonctionnement n'entre pas dans le cadre du développement durable :-))

Posté par gavroche, 20 février 2008 à 06:22

PS à ce qui précède

Lu sur le blog du Maire la réponse d'une élue à un indiscret citoyen à propos des dépenses faites pour la voirie.... Une question à cette dame : n'e pourrait on pas économiser sur le poste lumineux des lampadaires qui polluent le ciel, tuant insectes et oiseaux, nuisant à l'écologie et au développement durable ?

Si vous ne croyez pas à cette pollution, dites mois si vous apercevez la voie lactée tout aussi distinctement que vous l'apeceviez encore hier ????

Posté par gavroche, 20 février 2008 à 06:28

réponse au tract, la vérité sur le PPRif ,vue par Nello BROGLIO. Thème, environnement et finances

BIEN VIVRE AUX ADRETS DE L'ESTEREL GRÂCE A NELLO BROGLIO

Apportons quelques précisions par rapport à son dernier tract:

- PARLONS PEU : évidemment que rire de projets vieux de 20 ans et toujours pas réalisés ! ah si : à qui la faute ? au PPRIF !!!

-PARLONS BIEN : alors là Monsieur le Maire, mieux vaut vous taire !!!

Un bref historique :

En 1987 les PPR(Plans de Préventions des Risques) ont été présentés aux Maires des Communes du VAR (loi n°87-565) afin qu'ils fassent le nécessaire en vue de protéger leur territoire (par, entre autre, la mise aux normes de la voirie, des poteaux d' incendie, le débroussaillage)

Si 17 communes ont eu tant de refus par rapport aux permis de construire, c'est que durant toutes ces années, les travaux de mise en conformité et sécurité n'ont pas été faits, ceci du au laxisme de leur premier magistrat ; c'est en tout cas le problème actuel touchant les Adrets.

POUR INFORMATION : Mr BROGLIO n'a pas été choisi (il s'est "présenté" comme Maire ayant une bonne maîtrise du PPRif.....), il n'est pas le Président(mais vice président, le Président est Mr WERPEN Maire de la Garde Freinet) et enfin non pas l'ensemble des Communes du VAR (mais des Communes forestières) et de source sûre, face aux administrations, il n'est pas en état de "grace"... que croire ?...

Une fois encore, Monsieur BROGLIO endosse son habit de chevalier blanc et se proclame vainqueur de la bataille acharnée avec le PPRIF.

Mais il omet de parler de l' APFA (l'Association des Propriétaires Fonciers des Adrets) qui a été l'investigatrice dans la défense des biens des Adréchois en constituant de nombreux dossiers, qui s'est battue pour faire valoir nos droits, et a fourni des solutions auprès des administrations...

Les retombées du travail acharné de ses membres ont eu des conséquences positives et là encore Monsieur BROGLIO s'en octroie "les lauriers". Car ce sont messieurs COURT et DELAMBRE qui, en toute citoyenneté, lui ont transmis tous les documents de réflexion, d'étude, de travail qu'ils avaient rédigé.

PETITE MISE AU POINT : dans le pourcentage des terrains que vous avez "soi disant" sorti de la zone BO pour devenir B1, vous y incluez le domaine de Séguret, mais là vous n'y êtes pour rien, Mr le Maire, le domaine de Séguret a fait lui-même les démarches auprès des administrations et a financé tous les travaux pour y parvenir, d'ailleurs, cela a permis à un grand nombre de terrains du chemin de la Colle d'accéder à la zone B1.

JE DIS CLAIREMENT (je reprends ses propres termes) à MR LE MAIRE SORTANT, Nello BROGLIO, que fin 2003, lui et l'une de ses adjointes, n'ont pas fait semblant d'ignorer l'impact que le PPRIF aurait sur notre commune. "REMAKE" de 1987...

Maintenant, qu'il soit persuadé que son "équipe" a la maîtrise de ce dossier depuis 2004, il oublie que dans quelques jours il y a les élections municipales et qu'il y aura sûrement du changement. Il a le droit de croire à son recouronnement... Mais que reste t'il de son équipe ?

Monsieur BROGLIO, vous faites vite volte-face,

En début de campagne, vous annoncez : aménagement du centre village, salle polyvalente, etc... Sur votre dernier tract, vous reportez ces projets pour éviter l'augmentation des impôts.

Il est surprenant qu'entre deux tracts vous vous rendiez compte qu'il vous serait impossible de réaliser ces travaux sans augmenter les impôts, et quoi d'autre encore...

Cela préfigure de mauvais présages pour les études et la réalisation de vos projets.

Vous m'en excuserez, Mr le Maire, mais si par malheur vous êtes élu, je me fais du soucis quant à l'avenir de notre Village.

Posté par J-Cl. ROZAT, 01 mars 2008 à 14:42

Question à Monsieur Scandolo

Monsieur Scandolo,

Nous avons pris connaissance dans votre profession de foi que vous comptiez développer les éclairages routiers et créer une zone d'activités. Ces éclairages ne sont ils pas déjà assez nombreux ? Croyez vous que les sangliers pourront cohabiter avec les entreprises et les commerces ?? Vous avez troqué votre treillis de chasseur contre le costume. Jusque là rien ne blesse. Nous regrettons seulement que ce changement de costume vous fasse oublier que vous participiez jadis à la chasse. Laissez les bois à notre gibier. Ne le chassez pas avec des éclairages en plus et vos zones d'activités qui sentent la pollution. Le gibier devient une chose rare et la chasse est pour nous un sport et un loisir.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de notre message et si nous ne vous opposons pas à la réussite de votre élection, croyez que nous serons fâchés si éclairez d'avantage nos bois ou vit notre gibier.

Les chasseurs en colère

Posté par chasseurs en, 02 mars 2008 à 23:33

COMMENTAIRE POUR PPRif

Bonsoir Monsieur le Maire, je suis obligée de passer par le blog de esterel village pour arriver à transmettre mes remarques que votre site ne communique pas, mon intervention du 1^{er} Mars n'est à ce jour pas retranscrite, pas très démocratique, enfin ! Arrivons donc au sujet de la lecture de votre article concernant le PPRif, je suis fortement étonnée des termes que vous employez. Pourquoi parler d'adversaires et non de concurrents, les élections municipales ne sont pas un combat, une compétition pourquoi pas, mais je pense que le terme approprié est challenge pour la démocratie locale. Deuxièmement, vous surfez sur le mensonge ou plutôt faites un amalgame sur vos concurrents, si deux ont effectivement quitté leurs mandats dans des conditions qui restent à définir, le troisième pour le nommer Monsieur COURT, si ma mémoire ne me fait pas défaut, est toujours conseiller municipal minoritaire et dans une fonction qui lui est propre Président de l' Association des Propriétaires Fonciers des Adrets de l' Esterel.

Il a largement contribué à l'avancement du dossier PPRif ; Je pense même me souvenir que certains des arguments qu'il a développé ont contribué à définir votre position actuelle dans ce domaine. Alors de grâce, je vous prie monsieur le Maire, le parler vrai, la vérité doit être respectée, souvenez-vous les amalgames dépendent d'une autre profession, celle de dentiste qui dans les temps anciens était suivant la maxime populaire "Menteur comme un arracheur de dents"
Recevez mes salutations distinguées, à bon entendeur salut !

Posté par Martine, 03 mars 2008 à 19:12

- [finances](#)

Comptes municipaux ?

Pour éclairer ma lanterne par rapport à ce que je peut lire ou entendre;
Est il possible d'obtenir des infos sur les finances de la commune des Adrets ?
L'équipe municipale doit elle publier les comptes à la fin de son mandat ?
Merci pour votre réponse.

Posté par [joel](#), 12 février 2008 à 23:58

entre les deux mon coeur balance

Vu dans Var Matin aujourd'hui... le coeur du candidat Broglio (liste bien vivre aux Adrets) balance encore et toujours... Une zone d'activité aux Adrets ? oui dit il à demi mot. Mais attention aux nuisances, poursuit il tout aussi prudemment. Cela n'est pas sans nous faire souvenir ce coeur qui balançait déjà dans la poitrine du Maire quant au choix fait pour notre intercommunalité "entre Fayence ou Fréjus, mon coeur balance" confiait hier Nello Broglio à Var Matin. (Ce coeur ne balançait pas bien longtemps comme chacun peut s'en rendre compte aujourd'hui lorsqu'il doit se rendre à la gendarmerie, aux impôts, etc, etc...) Bref ne regrettons rien puisque les voyages forment la jeunesse et revenons à nos moutons : le choix de la liste "bien vivre aux Adrets" quant à la zone d'activité adréchoise. Alors, C'est oui où c'est non à cette Zone Monsieur Broglio ? De grâce, pour une fois si possible, épargnez nous une réponse politicienne du style "je ne suis pas contre mais je ne suis pas pour". Nous savons tous qu'avec une telle réponse, il n'y a que celui qui la formule qui s'y retrouve...

Cordialement

Posté par [gavroche](#), 15 février 2008 à 22:09

intercommunalité

sujet complexe ! :

Je n'ai pas d'avis arrêté sur le sujet, en regard de la situation géographique de notre village et du poids de Fréjus-St Raphael ... mais il me paraît à propos que ce sujet soit abordé pendant les élections !

Quels sont vos avis : y aller (si oui comment ?) ne pas y aller ?
Quelles sont les menaces et les opportunités associées dans le cas de notre commune ?

Ci-dessous quelques "infos techniques" sur le sujet.

Lu sur <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite/comment-definir-intercommunalite.html> :

Qu'est-ce que l'intercommunalité ?
FAQ Municipales 2008

L'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes.

La coopération intercommunale est apparue voici plus de cent dix ans (loi du 22 mars 1890) avec la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique. Les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999 l'ont renforcé puis simplifié. Enfin, certaines dispositions de la loi du 13 août 2004 visent à améliorer son fonctionnement.

L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public, (EP), soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme. Depuis la loi de 1999, les communes ne peuvent pas adhérer à plus d'un établissement de coopération intercommunale.

À la différence des collectivités territoriales, les structures intercommunales n'ont que des compétences limitées (principe de spécialité).

Les communes leur transfèrent les attributions nécessaires à l'exercice de leurs missions et elles se trouvent investies, à leur place, des pouvoirs de décision et exécutif (principe d'exclusivité). Cependant, la loi du 13 août 2004 accorde aux EP de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en font la demande le droit d'exercer certaines compétences attribuées aux régions et aux départements, sous réserve d'approbation par ces derniers.

On distingue deux types d'intercommunalité :

- * la forme souple ou associative (dite sans fiscalité propre), financée par les contributions des communes qui en sont membres. Elle leur permet de gérer ensemble des activités ou des services publics ;
- * la forme approfondie ou fédérative (dite à fiscalité propre), caractérisée par l'existence de compétences obligatoires et par une fiscalité propre.

L'intercommunalité répond à plusieurs objectifs.

C'est un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. En effet, la France compte plus de 36700 communes, ce qui représentait plus de 40 % de l'ensemble des communes de l'Union européenne à 25.

Cette richesse démocratique, fruit de l'histoire, a été sauvegardée car les élus locaux et les citoyens sont très attachés à l'identité communale.

En l'absence de refonte de la carte territoriale, l'intercommunalité rassemble des moyens dispersés et structure des initiatives locales.

L'intercommunalité favorise aussi le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire.

Au niveau national, il s'agit, avec le consentement des communes, de mettre en place un maillage du territoire qui permette de répondre aux défis qui se posent au pays en matière d'aménagement du territoire, qu'il s'agisse des problèmes liés au développement urbain ou à la dévitalisation des espaces ruraux.

Réponse pragmatique aux problèmes de gestion que rencontre l'ensemble des élus municipaux, outil de l'aménagement du territoire au plan national, la coopération intercommunale prépare la France à l'insertion européenne et à l'accélération des échanges économiques et humains.

Quelles sont les différentes structures intercommunales :

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite/quelles-sont-differentes-structures-intercommunales.html>

Quel avenir pour l'intercommunalité ?

La France, par rapport à ses voisins, se caractérise par le nombre élevé de ses communes (36 783 en 2007, dont près de 32 000 comptent moins de deux mille habitants et plus de 60 % moins de sept cents habitants). Cette singularité, fruit de l'histoire, est avant tout une richesse. Véritable pont entre le passé et le présent, la commune est à la fois un lieu de mémoire et de production de l'identité, mais aussi un laboratoire de la vie démocratique et de l'entraide de proximité.

Toutefois, cet "éparpillement" a de longue date rendu nécessaire des rapprochements (loi de coopération syndicale, 1890). La coopération intercommunale d'aujourd'hui doit offrir des moyens supplémentaires et efficaces aux communes, dans le respect de leur autonomie, pour répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens, qu'il s'agisse d'aider au développement local ou de garantir un service public de qualité.

I. L'essor de l'intercommunalité depuis les années 1990...

Les grandes lois de 1982-1983 n'avaient pas prévu le visage actuel de la décentralisation, car elles ne concernaient pas l'échelon communal. Si l'intercommunalité s'est développée au cours des années 1990, ce développement concernant surtout les structures intercommunales à fiscalité propre et non les formes associatives comme les syndicats, son avenir pose des questions.

L'intercommunalité a connu un premier tournant avec la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République : la fédération des moyens est perçue comme la voie la plus pertinente d'organisation d'un projet de développement. Entre 1992 et 1999, le nombre des groupements a été multiplié par six. Ce succès de l'intercommunalité s'observait, cependant, particulièrement en milieu rural et se développait également sur le territoire.

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, dite " loi Chevènement ", qui visait à équilibrer les disparités entre territoires, a ensuite permis un nouvel essor de l'intercommunalité. Elle a simplifié le paysage intercommunal (les structures à fiscalité propre ont été ramenées à trois formes de groupements : communautés d'agglomération, de communes, et communautés urbaines) et visait à rééquilibrer l'intercommunalité, promue en milieu urbain.

L'intercommunalité occupe désormais une place de plus en plus importante dans le développement local et le champ de ses compétences s'est considérablement élargi. Ainsi s'esquisse, depuis 1992, le passage d'une intercommunalité de gestion de compétences à une véritable intercommunalité de projet, renforcée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (LOADDT), qui a introduit la notion de « projet de territoire », et par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000. Ces projets passent notamment par la voie contractuelle, dont l'efficacité a été démontrée, notamment dans les contrats de ville et contrats de plan État-Région (devenus contrats de projets État-Région en 2007), avec l'introduction de contrats de pays et de contrats d'agglomération.

Preuve de l'importance croissante accordée à l'intercommunalité, l'article 72 de la Constitution, après la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, précise que les « groupements », au même titre que les collectivités territoriales, peuvent être désignés comme « chefs de file », « lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités territoriales ». Enfin, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales contient des dispositions visant à améliorer le fonctionnement des structures intercommunales. Ce texte accorde notamment aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui en font la demande le droit d'exercer certaines compétences attribuées aux régions et aux départements, pour le compte de ces collectivités et sous réserve de leur approbation. De plus, les processus de transformation et de fusion des EPCI sont facilités. Ainsi, au 1er janvier 2007, huit fusions d'EPCI ont été recensées. À cette date, on comptait également 2 588 groupements à fiscalité propre, regroupant 33 414 communes, 54,2 millions d'habitants et plus de 85 % de la population

2. ...n'est pas sans susciter certaines interrogations

Cependant, le développement de l'intercommunalité ne s'accomplit pas sans heurts. Ces structures, rassemblant des communes au sein d'un EPCI, doivent surtout définir des projets à long terme. Or, le partage des compétences entre groupements et collectivités manque de clarté. Ainsi la notion d'" intérêt communautaire ", qui renvoie aux compétences qui relèvent de l'EPCI, n'est-elle pas définie juridiquement. De même, l'enchevêtrement complexe des structures peut s'avérer porteur de dérives comme le doublement des services fonctionnels entre communes et communautés, dénoncé par un rapport public de la Cour des comptes de novembre 2005

Ensuite, l'élection au suffrage universel direct des élus intercommunaux apporterait à ces structures à fiscalité propre la légitimité dont elles manquent encore. Ainsi la Commission Mauroy de 2000 préconisait-elle l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires à compter de 2007. Toutefois, des réticences sont apparues, notamment au Sénat, concernant l'émergence d'une nouvelle génération d'élus, à la tête de groupements dotés de compétences et de moyens sans commune mesure avec ceux dont disposent les élus communaux. Une reconnaissance constitutionnelle des structures intercommunales, qui figureraient à l'article 72 de la Constitution, en tant que collectivités territoriales et non plus comme établissements territoriaux, rendrait l'élection au suffrage universel direct des élus intercommunaux possible. Mais cette éventualité n'a jusqu'à présent pas été retenue.

En effet, l'intercommunalité bouscule le paysage des pouvoirs locaux, alors que les trois niveaux de collectivités (commune, département, région) souhaitent plutôt le statu quo, les Français étant très attachés aux trois niveaux de collectivités actuelles. Quel serait par exemple l'avenir des départements face à une importante quantité d'EPCI, dont les élus bénéficieraient de la légitimité d'une élection directe et de pouvoirs accrus ? Ces résistances, issues de la tradition jacobine de la Révolution de 1789, ne semblent pas vouloir s'effacer et l'avenir de l'intercommunalité passe par une réponse claire à toutes ces questions, mais aussi par la modernisation de l'État lui-même. C'est la philosophie du rapport d'information du Sénat sur l'intercommunalité du 30 octobre 2006. Il fait quinze propositions afin notamment d'améliorer la pertinence des périmètres des EPCI, de ne pas inciter les communes et leurs groupements à se tourner vers le département et de favoriser la mutualisation des services entre les communes et les EPCI.

Posté par [JPR](#), 24 février 2008 à 20:45

à mon humble avis

Il est plus alléchant de se joindre à une communauté d'agglomérations puisque la dotation est plus intéressante. Méfions cependant de ce qui brille, de ce qui est alléchant. Les priorités des grandes agglomérations telles que celle de fréus, saint raphaël... ne vont pas nécessairement de pair avec les besoins d'un petit village. Devons nous nous contenter des miettes que nous laisseraient ces grosses agglomérations ? Qui plus est, avec le schéma de cohérence territoriale, l'histoire nous montre qu'il est parfois difficile pour une petite commune de réaliser un projet si celui ci existe déjà dans une des grandes villes rattachées à l'intercommunalité d'agglomérations.. Ce risque serait évidemment réduit si nous entrions FORTS dans la communauté d'agglomérations. Mais cela induirait dans un premier temps

de nous rattacher au pays de fayence fort de 8 communes à peu près idendiques à la notre. Bien qu'assez dépassé malheureusement, il nous faut toujours croire que l'union fait la force. Donc, je préconise un rattachement à l'intercommunalité de communes du pays de fayence pour travailler avec ces huit commuunes à notre entrée dans l'intercommunauté d'agglomérations.

Posté par Sylvain Scant, 24 février 2008 à 22:53

Maison de retraite médicalisée

A l'attention de Messieurs D. Court, JC. Delambre, R. Martinat, JC. Rozat, M. Scandolo,

Messieurs les anciens Conseillers Municipaux,

Ceci est un appel à votre mémoire;

Le Maire, N. Broglio, vous aurait présenté avec la Mutuelle Force Sud le projet d'une maison de retraite médicalisée.

Ce projet comportant la cession pour 1 euro symbolique à cette mutuelle d'une partie d'un terrain (la mieux exploitable) acheté par la Commune des Adrets quelques années auparavant et, le financement des travaux de mise au norme du chemin de la Beillesse à la charge de la Commune des Adrets.

Vous auriez donné votre accord à ce projet en regard l'assujettissement de cette mutuelle comme n'importe quelle société, à la taxe professionnelle à verser au bénéfice de la Commune des Adrets.

Merci d'apporter votre éclairage à propos des taxes à percevoir par la Commune des Adrets, afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants de ce projet.

Posté par Cresus, 26 février 2008 à 22:44

Réponse à Crésus sur finances maison de retraite.

Mr Crésus,

C' est tout à votre honneur de vouloir des informations sur les finances et le projet EHPAD (maison de retraite médicalisée). Cela prouve que vous faites partie des Adréchois qui s' intéressent au sort de notre village.

En 2001, certes la commune a cédé à la Mutuelle FORCE SUD une parcelle d' un hectare pour 1 € symbolique et s' est engagée à mettre aux normes le chemin de la Beillesse (largeur à 5m, code des communes, coût envisagé 1.500.000,00 Fr. soit 230.000,00 € environ), sachant que nous devons percevoir les taxes : professionnelles, foncières, etc... (précisions données par le directeur de cette mutuelle lors d' une réunion en mairie des Adrets courant novembre 2001. Son équipe, quelques services sociaux et administratifs y étaient représentés ainsi que des élus dont je faisais partie).

En conclusion : des dépenses mais des recettes, d' où mon accord pour voter ce projet.

QUELQUES MOIS PASSENT ET TOUT BASCULE...

Lors de commissions et de conseils municipaux privés, le Maire, Mr BROGLIO, nous informe que :
- LA "FUTURE MAISON DE RETRAITE" NE SERA PAS ASSUJETIE AUX TAXES QUELLES QU' ELLES SOIENT (loi se rapportant aux établissements d' intérêts publics). En ce qui me concerne, je n' étais pas au courant de cette loi, mais il est surprenant qu' un directeur ayant plusieurs établissements à son actif ait pu nous induire en erreur ; qui d' autre connaissait cette loi ?...
- LA LARGEUR DU CHEMIN DE LA BEILLESSE SERA PORTEE A 6 METRES.
- IL FAUDRA AUGMENTER LES CAPACITES DU RESEAU D'EAU POTABLE ET EDF.
- LA STATION D'EPURATION DE PRE VERT NE POURRA SUPPORTER CE SURPLUS D'EAUX

USEES.

Vu ces éléments, je m'attendais à ce que le Maire surseoit à ce projet et demande à FORCE SUD de participer aux dépenses engagées par la commune. CE NE FUT PAS LE CAS.

RIEN NE LE FIT CHANGER DE POSITION, BIEN AU CONTRAIRE IL NOUS INFORMA QU'IL PRENAIT PERSONNELLEMENT EN CHARGE CE DOSSIER.

Résultat : abstention et opposition de ma part.

Si vous désirez des preuves concrètes et écrites, j'ai tous les compte-rendus et toutes les délibérations de 2001 à 2008. Contactez moi.

Jean-Claude ROZAT

Posté par J-C ROZAT, 28 février 2008 à 15:47

bonjour,

Quelques précisions quant aux commentaires de Jean Claude ROZAT:

La réunion dont fait état Jean-Claude Rozat à eu lieu le 20 Novembre 2001 assistaient :

Monsieur Montagne Directeur Général Force Sud

Madame Viviane CHABERT chargée de l'action sociale

Monsieur François NIL chargé des personnes âgées

La S.C.I.C. (caisse des dépôts et consignations)

représenté par Mr MARTIN(rien à voir avec le nôtre)et Mr DUPONT

sont intervenus lors de cette réunion pour la municipalité des Adrets:

monsieur Nello BROGLIO

Monsieur Jean-françois CAPPA, Monsieur MISEROUX, Monsieur Alain HEMSEN, Madame Bernadette FERNANDEZ,et enfin votre serviteur.

Le compte rendu a été rédigé par Madame Monique LALARIO.

au cours de cette réunion, Madame LALARIO relate:

"en 2003, la taxe professionnelle de l'établissement s'ajoutera à la taxe d'habitation et la taxe foncière dont il aura à s'acquitter."

ce qui bien sûr n'est pas le cas

Un projet d'utilité public est exonéré des taxes locales (art.317bis)et professionnelles.(art 1585C du code général des impôts)

Michel SCANDOLO

Posté par michel Scandolo, 28 février 2008 à 17:34

MM. les anciens Conseillers Municipaux,

Merci à MM. Rozat et Scandolo pour leur réponse ci-jointe sur le dossier de la maison de retraite médicalisée.

Afin de boucler le tour d'horizon sur ce sujet sensible, il sera intéressant de connaître la position de D. Court, JC. Delambre et de R. Martinat ...

Merci

Posté par Cresus, 29 février 2008 à 09:11

Compléments d'informations concernant le dossier de l'EPHAD.

Monsieur,

Il est vrai que j'ai donné mon accord sur le projet de création de Maison de Retraite lors de la délibération n°148 du 22/07/2002, mais pour les raisons suivantes :

- ce projet faisait parti de notre promesse électorale de 2001
 - les travaux d'élargissement du chemin de la Beillesse, indispensable pour la réalisation de cette Maison de Retraite, nous ont été estimés par Monsieur le Maire à environ 200.000 € (Le lancement de l'Etude d'élargissement du chemin de la Beillesse fait partie des délibérations du même jour (délibération n°147) et donc nous n'avions pas à ce jour le coût réel des travaux)
 - les frais engendrés par les travaux engagés par la Commune devait être compensés par les recettes de taxes foncières et professionnels que FORCE SUD aurait à s'acquitter.
- Suite à ces différents points, j'ai fait confiance au Maire et j'ai donc voté comme les autres Conseillers Municipaux ce beau Projet, bien présenté par Monsieur le Maire.

Lors du vote de la délibération n°500 du 23/08/2006, concernant la vente du terrain à FORCE SUD, je me suis abstenu sur le dossier pour les raisons suivantes :

- cela faisait 4 ans (2002 à 2006) que nous avons lancé l'Etude de l'élargissement du chemin de la Beillesse et nous savions toujours pas le coût réel de ces travaux
 - nous n'avions pas reçu et nous n'avions pas en séance une copie du contrat de vente
 - j'ai demandé que l'on inclu dans le contrat une clause de sauvegarde pour que la Mairie récupère le terrain en cas d'impossibilité de création de cette Maison de Retraite (en cas de problème de permis de construire, en cas de problèmes financiers de la société FORCE SUD, etc...).
- Suite à mes remarques, lors de ce Conseil Municipal, la seule réponse que l'on m'a faite c'est que j'aurais dû venir consulter en Mairie le Contrat avant le Conseil.

Ce n'est que 5 mois après que le Conseil Municipal a eu connaissance du montant exact des travaux lors de la délibération n°561 du 22/03/2007 pour l'approbation des travaux d'élargissement du Chemin de La Beillesse pour un montant hors taxe de 740.000 €. Vu le montant et vu les travaux qu'il fallait faire sur les autres Chemins de la Commune pour ce mettre aux normes vis-à-vis du PPRIF, j'ai estimé que ces travaux n'étais pas une priorité pour la Commune et donc j'ai voté contre.

J'espère avoir répondu à votre demande d'éclaircissement sur ce dossier de l'EPHAD.

Jean-Charles DELAMBRE

Posté par Jean-Charles, 01 mars 2008 à 20:46

EPHAD : inquiétante surprise

Merci à Messieurs JC. Rozat, M. Scandolo et JC. Delambre pour leurs réponses précises sur le dossier de maison de retraite médicalisée;
dossier porté par M. le Maire : N. Broglio.

A la lumière de ces réponses, je suis doublement surpris de l'absence de réponse de MM. Court et Martinat, ainsi que des autres membres de l'actuelle équipe municipale !

Comment est il possible d'en être arrivé à ce stade ?
La mutuelle Force Sud a-t-elle menti par omission ?
Comment le Maire et son équipe ont ils pu ne pas réagir !?

... je suis inquiet pour les comptes de notre commune et pour l'évolution de nos impôts locaux.
Je ne comprend pas la raison de cette fuite en avant.

Posté par Cresus, 03 mars 2008 à 19:22

Réponse à Crésus concernant l' EPHAD

l'EPHAD ouvre deux type de réflexions. Humain et financier.

Depuis tous temps, l'homme cherche à améliorer ses conditions de vie. D'accord pas d'accord, là n'est pas la question. Si ce progrès offre le confort recherché, il crée aussi de nouvelles données, économiques, sociales, environnementales, médicales...

La maladie d'Alzheimer (autrefois assimilée aux maladies mentales) touche les personnes âgées et aussi des moins âgées. La recherche a actuellement l'espoir d'un vaccin... Dans l'attente de celui-ci, les maisons médicales (d'accueil de jour ou +) sont insuffisantes et il nous faut remercier au nom des malades la municipalité adréchoise d'avoir répondu favorablement à ce manque.

Aspect financier, je ne partage pas le choix de la municipalité pour la bonne raison que la mutuelle force sud percevra seule l'intégralité des sommes versées par les résidents de l'EHPAD soit 2.592.000 euros annuel - La mutuelle force sud ne versera aucune taxe à la commune - La mutuelle force sud a consenti à laisser à la commune la jouissance d'un terrain de trois hectares bordant la station d'épuration de Prévert.

En résumé, on ne peut que se réjouir de voir "pousser" une nouvelle EPHAD mais par ailleurs on est en droit de se poser la question de savoir pourquoi la municipalité adréchoise ne s'est pas donnée les moyens d'encaisser 2.592.000 euros annuel à la place de la mutuelle force sud. Zidane a bien investi dans une même EPHAD, perçoit 500.000 euros mensuel pour un investissement de 5.000.000 euros. Ceci signifie qu'il aura remboursé son investissement dans dix ans et qu'après, ce sera tout bénéfique pour lui.

Sommes nous plus stupides qu'un footballeur ?

Posté par sylvain scant, 03 mars 2008 à 20:18

- [logement](#)

et l'alternatif ?

le logement alternatif (caravanes, mobil home, yourts, cabane dans les arbres ou pas... tipis...) est le choix de logement de plus en plus nombreuses personnes.. Malgré celà, les classes politiques (PS-PC-Modem-UMP, etc, etc) continuent de demander du logement social en béton. Je ne suis pas pro américa mais il faut avouer qu'outre atlantique, le logement alternatif est un choix de vie accepté. et le fait qu'il soit accepté le rend salubre et décent... Aurions nous (la france, les adrets) une urbanisation excluante ? Sommes nous alors des exclueurs ? pas de quoi s'ennorgeuillir à mon goût.

Posté par Gavroche, 14 février 2008 à 21:19

- **"autres sujets"**

Débat ?

Que pensez vous de l'idée d'organiser un débat avec les têtes de liste ?

A organiser par thème et temps de parole ...
et qui pourrait être l'animatrice / animateur ?!

PS : je reprends à mon compte cette idée entendue au village

Posté par [JP. Raoust](#), 06 février 2008 à 23:33

Sachant que nous avons 4 candidats et qu'un débat entre 4 personnes n'est qu'une cacophonie sans nom, il faudrait donc organiser des débats entre 2 personnes. Soit 6 débats.

A moins d'adorer assister a ce type de debat, cela fait un peu beaucoup non?

Posté par Carole, 08 février 2008 à 21:54

Je suis consterné par les propos publiés sur le blog de Monsieur Broglio.

Cette déformation de la vérité, et la propagation de rumeurs, ne sont manifestement qu'un écran de fumée destiné à cacher le triste bilan de 4 mandats(25ans) dont 2 et demi comme Maire (16ans)

Echec dans le dossier de l'assainissement

Echec dans le dossier des poubelles(géré par Mme Lalario)

Echec dans le dossier du stationnement dans le Village.

Echec dans le dossier du réseau d'eau.

Echec dans le dossier d'embellissement du village(également géré par Mme Lalario)

Echec de la Zone d'activité.

Echec sur la gestion(attention à nos impôts l'année prochaine)

Bien sûr nous retrouvons là la plume de Madame Lalario.

Il est dommage qu'un blog d'élection soit abaissé au niveau des stations d'épuration des Adrets.

J'aurai préféré que l'on élève le débat sur ces vrais problèmes plutôt que d'afficher le spectacle pitoyable d'une personne aigrie par l'échec de sa vie, qui ne trouve d'autre exutoire que de déverser sa bile pour avoir le sentiment d'exister.

Non Madame je n'ai pas de leçon à recevoir de vous.

De grâce, je l'ai déjà demandé, parlez des problèmes qui concernent les Adréchois;Bien que je comprenne que vous ayez des difficultés à le faire.

Je suis à la disposition de tous pour réinstaurer la vérité, et parler enfin des sujets qui concernent la Commune.

Madame, ne nous faites pas une crise d'hypertension, les Médecins sont très occupés par les temps qui courent.

Posté par Michel SCANDOLO, 10 février 2008 à 15:50

questions sur des rumeurs

j'entend plusieurs histoires circulaient dans le village et j'aurai aimé que l'on puisse m'informer sur la réalité de celles-ci.

Qu'elle est cette histoire de blason? Qu'est ce que la zone NA et où se trouve t'elle? Qu'en est il vraiment des terrains de la zone NA et quels sont les intérêts particuliers de Michel Scandolo sur ces derniers? On le dit promoteur mais que veut il construire aux Adrets? Est ce vrai qu'il a démissionné faute d'obtenir la place d'adjoint? Et pourquoi a t'il démissionné au moment du PPRIF.

Posté par corinne, 11 février 2008 à 14:36

Un débat au nom de la démocratie locale

Auteur de cette proposition de débat entre les 4 têtes de liste , ce dernier est concevable si chaque participant désire être constructif et y apporte une dose de réflexion dans l'intérêt de nos concitoyens . Je propose dix thèmes choisis dont cinq seront abordés après tirage au sort avec réponse limitée à 5 minutes pour chaque représentant soit à peu près avec les phases d' interruption 30 minutes par thème , nous permettant un débat sur une base de 2 heures 30 et la possibilité de répondre aux questions du public dans la mesure du possible . Cela permettra à l' ensemble de la population adréchoise de se définir à l'occasion de cette élection municipale

Posté par Didier COURT, 11 février 2008 à 17:45

Rien n'est impossible parce que tout est possible...

C'était de mémoire d'un quinquagénaire aux environs de l'année 1999. Le CIC fayence avait souhaité un débat à propos de la RD 562. Le CIC invita les maires du canton. Tous souhaitèrent participer. 380 citoyens et citoyennes (si j'hésite sur l'année, je me souviens mieux du nombre de participants parce que celui ci m'avait étonné) du pays de fayence s'étaient déplacés pour ce débat qui au demeurant paraissait impossible à réaliser. Le maître Eric Bourlier, tambourinaire de son état, cadre de presse aussi s'était muni de son incourtounable sablier. Il accorda 5 mn à chaque élu (et pas une de plus) pour répondre aux questions parfois très pertinentes (et même impertinentes) des citoyennes et citoyens. Chaque élu a pu s'expliquer sur chaque sujet. Personne ne s'est senti lésé. Les plus concis l'emportèrent, évidemment, sans pour autant avoir convaincu les plus citoyens... conclusion : un débat à quatre, c'est possible. ça mobilise. celles et ceux qui seraient contre auraient qq chose à cacher, au nom d'une stratégie qui n'échapperait à dégun (personne)

Bien le bon soir et que le plus travailleur gagne

Posté par Gavroche, 13 février 2008 à 20:48

bla bla bla

Message à Michel (liste au coeur de l'estérel) et Monique, soutien à (bien vivre aux Adrets)

Les querelles intestines nuisent à la santé de votre entourage autant qu'elles peuvent nuire à nous même.

En résumé, si vous aimez la boxe, préférez le ring au forum. Par avance merci.

cordialement

Posté par Gavroche, 13 février 2008 à 21:00

Réponse à Corinne

Bonjour Corinne:Réponses à vos questions.

Au sujet du blason,

pour nous il s'agit d'un logo représentant un coeur illustrant notre liste: "Les Adrets coeur de l'Estérel"

Nous n'avons bien sûr pas pensé un seul instant remplacer le blason du village, seul un esprit malveillant à voulu le faire croire.(La critique quant on n'a rien à dire est une façon d'exister)

Concernant les terrains en zone NA.

J'avais proposé par un courrier en date du 28 Novembre 1997, la cession gratuite à la Commune, d'une surface de terrain constructible nécessaire à la réalisation d'une voirie permettant d'accéder au projet de l'extension future du village, tracée en accord avec Monsieur le Maire, contre la constructibilité du terrain au dessus de chez moi.

Cet échange s'avèrait d'autant plus utile qu'il permettrait aujourd'hui le passage de la conduite d'eau reliant le bassin du planestel à celui de Seguret bas. (monsieur Hartz, à la demande du Maire, m'a demandé l'autorisation de passage l'année dernière, que bien évidemment j'ai refusé) ce qui provoque cette réaction de dépit. Là encore: manque de discernement et d'anticipation évident.

Quant à la place d'adjoint, la personne qui à écrit ces lignes n'a pas assisté aux réunions.

J'avais alors dit que la place d'adjoint ne devait pas revenir à Monsieur Hensen ce qui aurait eu pour conséquence de politiser le Conseil Municipal.

J'avais donc demandé que cette place ne soit donnée à personne, on pouvait fonctionner avec 4 adjoints au lieu de 5.

Il avait donc été admis qu'il n'y aurait pas d'adjoint aux finances et que le Maire assumerait cette délégation.

Monsieur Hensen n'avait pas apprécié cette proposition.

Peu de temps après, Monsieur Jean Cappa a offert un vin d'honneur à l'occasion du mariage de son fils, dans la salle des fêtes de la Mairie. Loirsque je suis entré, Monsieur Hensen m'a tourné le dos, refusant de me saluer. Vous comprendrez bien que dans ces conditions je ne pouvais pas continuer à travailler dans un climat aussi conflictuel, d'où mon départ définitif du Conseil Municipal.

Vous voyez que mon égo n'avait rien à voir là- dedans.

Pourquoi avoir démissionner au moment du PPRIF?

Le Maire a prévenu le Conseil Municipal de l'élaboration d'un PPRIF par le Préfet fin Juin 2004, j'ai démissionner le 19 Juillet 2004 (pour les raisons citées ci dessus).Aucun élément concret n'avait encore été donné au Conseil(bien que le Maire et madame Lalario fussent en possession des documents officiels)Lorsque j'ai soulevé le problème des conséquences d'un PPRIF Madame Lalario m'avait répondu: "Tu ne sais pas de quoi tu parles, moi j'ai lu le règlement, les conséquences ne sont pas aussi dramatiques que tu le dis,il n'y a pas de problèmes". Je ne vois donc pas pourquoi on me reproche aujourd'hui de ne pas avoir assumé un dossier sur lequel il n'y avait pas de problèmes.

NB Les cartes d'aléas et de zonages ont été communiquées au Conseil Municipal bien après mon départ.

Pour finir, la qualification de promoteur est tout à fait impropre, je n'ai jamais fait de spéculation immobilière sur les Adrets et n'ai pas l'intention de commencer maintenant.

J'espère avoir répondu à votre attente.

Ne vous trompez pas les 9 et 16 Mars prochains, vous l'avez bien compris, notre village est à un tournant capital et vous aurez le choix entre 4 listes.

Les grands enjeux sont: le PPRIF, la zone d'activités, les stations d'épurations, le stationnement, l'aménagement de notre cadre de vie, le développement social etc.
tous ces dossiers auxquels le Maire n'a pas su faire face depuis 4 mandats.

Pour cela, j'ai constitué autour de moi une équipe de tous horizons, fortement motivée, prête à prendre en main la gestion de tous ces dossiers.

Je compte sur vous.
Cordialement

Michel SCANDOLO

Posté par

qui croire ?

Merci Monsieur Scandolo pour ces explications. Malgré tout, celles ci me semblent contrevenir à d'autres informations qui me sont parvenues à l'époque de votre démission. Ces informations faisaient état que votre démission était liée au choix du conseil municipal à propos des élections sénatoriales. D'autres informateurs m'ont confié à ce propos que les grands électeurs adréchois auraient soutenu Pierre Yves Colombat !?! Si celà s'avérait vrai, n'est ce pas à contre courant d'une liste sans étiquettes ?

Posté par Gavroche, 14 février 2008 à 21:30

Réponse pour Gavroche

Bonjour Gavroche

je vois que vous avez des informations, mais il me semble que quelques précisions s'imposent. c'est Monsieur Martinat qui a été poussé hors du Conseil au sujet de la répartition des voix concernant les sénatoriales.(mais ce n'était là qu'un prétexte)

Il faut se rappeler que Monsieur Elie Brun devait être élu, et de fait laissait sa place de Conseiller Général à Monsieur Accarie son premier adjoint, qui de ce fait laissait vacante la Présidence du SIPMF (Présidence appointée)qui aurait dû revenir au Vice Président: Monsieur Martinat(Vice Présidence non appointée. Cette présidence a été revendiquée par Monsieur Broglio(pour des raisons évidentes) d'où désaccord profond entre les deux hommes et le résultat que nous connaissons.

Quant à ma démission elle en découle comme je vous l'ai expliqué précédemment.

J'espère avoir répondu à votre attente

Bien Cordialement

Michel Scandolo

Posté par Michel Scandolo, 21 février 2008 à 10:08

Merci pour cette réponse explicitée Monsieur Scandolo. Oui, à fréjus aussi, on cause de ceci, de celà, de celui ci, de celui là...

Monsieur Broglio n'est que donc que vice président, de ceci, de celà.

Je vous offre une autre réponse plus succincte à propos du rôle de vice président. Elle n'est pas très sympma, mais reflète une vérité.

Dans une association, le vice président n'est pas contraint selon la loi. Seul la présence d'un président et d'un trésorier est nécessaire selon la loi pour que l'association fonctionne administrativement. Donc, le poste de vice président est un rôle de "potiche". A contrario du poste de président d'honneur attribué à une personne pour sa représentativité, celui de vice président est généralement attribué par les membres d'une association à une personne qui semble souhaité avoir besoin de paraître important... Le vice président ne décide de rien. La loi lui interdit de le faire. comme je le disais, c'est pas sympa pour les vice présidents, mais il en est ainsi..

Posté par gavroche, 21 février 2008 à 15:57

une équipe, quelle équipe ?

je viens tout bêtement de prendre connaissance de la profession de foi du maire sortant lors des élections 1995 - 2001 - 2008. Je trouve un lien dans ces professions de foi. Dans chacune de celles ci, le maire, Monsieur Broglio, nous parle d'équipe soudée, complémentaire, etc, etc. Diantre ! dans le mandat 1995 - 2001, l'adjoint aux finances et deux conseillers municipaux ont démissionné. Dans le mandat 2001 - 2008, un autre adjoint aux finances et deux conseillers ont démissionné. Un autre s'est mis dans l'opposition. Pour l'élection 2008, les trois opposants à la politique brogliolesque sont soit des soit des adjoints, soit des conseillers municipaux.. J'ai pas trop l'impression qu'à la municipalité adréchoise, on connaisse le travail d'équipe. Celle ci me semble plus enclin au copinage, au népotisme,

qu'au travail d'équipe... m'enfin, je peux me tromper.

Posté par gavroche, 21 février 2008 à 20:52

ailleurs comment ça fonctionne ?

Municipale 2008, Déclaration de Philippe Sanmarco, 14 décembre 2007

Vers un partenariat Convention citoyenne/Majorité municipale

Depuis six années maintenant, la Convention Citoyenne s'est attachée à donner d'elle-même une image de militants et d'élus responsables, au service des Marseillais et inscrivant leur démarche dans le cadre d'une opposition constructive.

C'est ce que nous avons appelé faire de la politique autrement.

Tout au long de ces années nous avons apporté tout à la fois critiques et propositions sur notre conception de la ville et de l'aire métropolitaine, de sa gouvernance et de son devenir face à un environnement souvent difficile.

La publication prochaine de toutes nos interventions depuis 2001 démontrera que sur de très nombreux sujets, nos constats, nos interrogations, nos propositions étaient justes, et se sont finalement avérées pour nombre d'entre elles en phase avec la réalité.

Ce travail de longue haleine s'est effectué dans la sérénité, sans arrière-pensées et sans concessions. Refusant à la fois l'unanimité de façade longtemps pratiquée à la Communauté urbaine et l'affrontement stérile toujours en cours au Conseil municipal, nous nous sommes systématiquement situés dans le débat d'idées, l'écoute réciproque et le désir de convaincre.

Considérant qu'être minoritaires ne nous interdisait pas d'être utile, nous avons toujours refusé les rapports de force et toujours privilégié les rapports de conviction.

Le bilan de cette pratique lucide et pragmatique est loin d'être négligeable puisque finalement, avec le temps, nous constatons que le Maire et sa majorité ont au cours de ce deuxième mandat et sur certains sujets, opéré des évolutions allant dans le sens que nous souhaitions.

La Grande Mosquée, la politique méditerranéenne, l'implication en faveur des grandes copropriétés dégradées, la politique de la ville, l'engagement en faveur du logement, un début de rééquilibrage dans les opérations de réhabilitation du centre-ville, le courage de commencer à remettre de l'ordre en matière de stationnement, la réalisation du tramway : tardives, encore insuffisantes, ces mesures ne peuvent être niées et elles vont dans le bon sens.

Pour autant beaucoup reste à faire.

Un partenariat souhaité

Aujourd'hui la majorité municipale propose à la Convention citoyenne de s'associer à elle dans la perspective des prochaines élections municipales.

Cette proposition a fait l'objet d'une écoute sans a priori et d'une étude sérieuse sans esprit partisan. Mais son contenu n'ayant pas encore été totalement arrêté, les responsables de la Convention citoyenne souhaitent donc voir clarifier les propositions du partenariat.

Avant que la campagne électorale ne commence il nous appartient donc de travailler à donner du contenu et du sens à cette perspective.

Au fond la question qui se pose à nous est de savoir s'il est possible de passer d'une opposition constructive à un partenariat.

Plus précisément : serait-il possible qu'en cas de reconduction de la majorité municipale actuelle existe désormais au sein de celle-ci une sensibilité de gauche, clairement identifiée et reconnue comme telle ?

L'exercice n'est facile pour personne. Il exige du calme et de l'honnêteté. Étant rappelé qu'il s'agit de constituer de manière crédible et visible une équipe unie, ouverte et solide en charge de l'avenir de Marseille, et pas de se faire plaisir.

Pour avancer et poser les jalons d'un partenariat, les responsables de la Convention citoyenne ont souhaité tout d'abord faire connaître leurs priorités d'actions par le biais d'une « Plateforme citoyenne » qui contient huit propositions et qui a été rendue publique le 9 novembre dernier. C'est cette plateforme qui fait l'objet de discussions avec nos éventuels partenaires, afin de recueillir leurs avis et propositions.

Dans un deuxième temps, il s'agira de savoir comment se matérialisera ce partenariat.

Il s'agit pour nous avant tout de lisibilité et de crédibilité. D'abord vis-à-vis de nos adhérents et de nos sympathisants. Mais aussi et surtout vis-à-vis des Marseillais qui sont témoins de notre action depuis des années et qui doivent percevoir ce partenariat non seulement comme la continuité de cette action mais plus encore comme une opportunité offerte d'être encore plus utiles.

Enfin, il s'agira dans un troisième temps de définir la place que nous prendrons dans le débat des élections municipales, de voir concrètement comment nous pourrions faire entendre notre originalité, la sensibilité de la Convention citoyenne, représentant une gauche gestionnaire, responsable et reconnue comme telle, prête à un partenariat de gestion de la Ville au service des Marseillaises et des Marseillais.

Posté par Sylvain Scant, 23 février 2008 à 02:16

HALTE AU PLAGIAT !

Le plagiat, ça consiste à s'inspirer d'un MODELE qu'on ne nomme pas mais duquel on récupère toutes les idées. En l'occurrence ce MODELE est celui de la liste "Bien Vivre aux Adrets".

C'est ce que vient de faire la liste Scandolo.

SANS VERGOGNE, une semaine après la parution du programme de la liste du Maire sortant, SANS SCRUPULES et surtout d'une MALHONNETETE INTELLECTUELLE sans nom, on peut lire une reprise avec parfois des expressions entières toutes faites, à leur compte, des programmes des autres.

C'est facile mais un peu tard !

Croyez-vous que nos concitoyens soient dupes de vos stratégies de cour de récréation M. Scandolo ? Faut-il parler du ton abject et blasphématoire que vous utilisez grassement à toute occasion ? ou de votre parfaite incompetence en matière financière en n'affichant qu'une colonne à votre tract sur le sujet, celle des charges évidemment. C'est pour le moins décevant alors que vous affichez sur votre liste des compétences de chef d'entreprise, de comptable et même d'Expert Comptable !

Posté par Jacques, 23 février 2008 à 14:39

Jacques le mal informé

Qui parle de Plagiat ? Vous Jacques, ami du maire sortant ? Peut être que la liste à monsieur scandolo pique des idées à la liste "bien vivre aux adrets". Peut être. Pas plus que celle à Monsieur Martinat alors... Mais à leur décharge, c'est qu'avec votre équipe, ils sont à la bonne école. Tenez, le festival de théâtre aux adrets. Qui en a eu l'idée ? Broglio ?? Erreur, grave, grossière, incontestable, surnoise erreur. Pourtant, c'est Monsieur Broglio et son équipe à la triste figure qui s'est vantée d'avoir eu cette idée.. Idem les marchés à la brocante, le théâtre insertion, le point chomeur dans la mairie... les exemples ne manquent pas quant au plagiat que vous évoquez... Et le Ppriff, qui a préconisé le premier le travail à réaliser pour sortir du Ppriff ? Broglio, Jacques Germain et le grand tintouin ?? Vous vous plantez mon cher. C'est Monsieur Court qui a indiqué le premier la voie à suivre et ce dès 2003, et ce sous les quolibets du brave sancho pansa (Jacques) qui se targue aujourd'hui avec le chevalier à la triste figure

d'être les auteurs du schéma directeur de la prévention incendie. J'en passe et des meilleures jacques... les exemples ou Monsieur Broglio et son équipe ont repris les idées des autres (méprisant l'initiative en même tant que leurs auteurs) sont nombreux et inscrits dans la mémoire des adréchois. Vous n'y pouvez rien. Vous y pouviez hier mais c'est trop tard. Vous ne pouvez regretter qu'une chose. Celle d'avoir créé votre propre mal tout en creusant votre propre tombe en agissant comme vous l'avez fait avec l'équipe à Broglio d'hier ce jour. C'est vous les pédagogues du Plagiat et personne d'autre. Alors, Passez votre chemin, donneur de leçon sans vergogne et sans scrupules et pour citer de la fontaine que choie votre amie : "tel est pris qui croyez prendre" !!

Posté par gavroche, 23 février 2008 à 19:04

CONFUSION DE GENRES

Bonjour Gavroche,

Vous confondez assurément le PLAGIAT que je démontre et que chacun peut constater... (vous le concevez d'ailleurs vous-même en le ponctuant de vos deux "peut-être" et en y suggérant un autre plagieur), ...avec ce que vous ne démontrez pas (théâtre, brocante, point chômage etc.) et que vous indiquez comme la VANITE. - Seriez vous le SEUL génial initiateur de ces suggestions que vous devriez en savoir gré au Conseil Municipal de les avoir portées et soutenues -. La

RECONNAISSANCE dont l'absence vous frustre est une autre valeur.

La différence est essentielle car vous parlez de faits isolés et générés dans le cours de la mandature passée, n'ayant aucune commune mesure avec le sujet global actuel, LE PROGRAMME DES MUNICIPALES pour la prochaine mandature.

A propos du PPRif, les habitants des Adrets seront prochainement informés de la réalité. Quant aux prétendues initiatives personnelles que vous attribuez à M. Court, que peut-on attendre d'autre d'un CONSEILLER ? ...sinon, par définition, de proposer et de soutenir des idées.

Enfin, il est dommage que vos conclusions soient si morbides et fielleuses et que vous vous abaissiez à ces allusions de bas niveau (de caniveau) concernant des attaques envers des personnes pour le moins respectables.

Je leur demande d'ailleurs de bien vouloir m'excuser d'avoir, par mes commentaires, provoqué le jet de quolibets douteux dont vous assumerez, je l'espère la responsabilité.

Cordialement, Jacques.

Posté par JACQUES, 24 février 2008 à 11:41

IMBROGLIO CHEZ SCANDOLO

Monsieur SCANDOLO,

Vous tentez de nous expliquer dans votre message de réponse à 'Corinne' du 14/02/08 avoir démissionné(à propos, l'avez-vous vraiment fait officiellement?)le 19/07/04 et NE PAS ETRE AU COURANT DU PPRif.

Vous écrivez, "Le Maire a prévenu le Conseil Municipal de l'élaboration d'un PPRIF par le Préfet FIN JUIN 2004",

Vous rajoutez quelque part dans vos commentaires,

"Lorsque j'ai soulevé le problème des conséquences d'un PPRIF (tiens donc !) Madame Lalario etc."

Votre vaillant supporter GAVROCHE, dans son message à JACQUES du 23/02, reprend votre phrase : "C'est Monsieur Court qui a indiqué le premier la voie à suivre ET CE DES 2003 (tiens donc !) Ne siégiez-vous pas aux côtés de M. Court en 2003 ?"

Alors quid de vos confusions dialectiques ?

(Est-ce trop vous demander de respecter, sinon la chronologie de l'agenda, au moins les électeurs de notre village ?

Cordialement, Jacques

Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin...Elle se casse !

Posté par JACQUES, 24 février 2008 à 12:34

gavroche et le caniveau

Je vous rassure sans tarder mon cher jacques, je suis gré au conseil municipal d'avoir soutenu le théâtre, la brocante, le point chômage, ainsi que toutes les idées et les actions mises en place... La où je lui suis moins gré, c'est d'avoir repris ces idées et actions en en abandonnant le sens. Que serait une cerise sans le goût Jacques ? Là où je ne suis plus du tout d'accord avec vous, c'est d'avoir repris ces idées en condamnant en même temps leurs auteurs en arguant de prétextes fallacieux. Non Jacques, je ne suis pas le seul à avoir des idées heureusement et nul n'est irremplaçable (re heureusement), mais je crois qu'avoir des idées coûte en réflexion, en creusage de tête, en étude... C'est un travail jacques, un vrai travail d'avoir des idées et comme le disait mon père non seulement parce qu'il était de gauche "chaque travail mérite salaire". Celui minimum aurait été de savoir remercier ceux qui ont des idées. Vous avez préféré le caniveau en ce qui me concerne. Ainsi vous échappiez à cette contractualisation difficile pour un vaniteux de savoir dire merci.... Je n'ai aucune amertume, aucun regrets, Jacques, comment en vouloir à des gens qui ne savent pas parce que leur vanité les enferme ??? Voyez vous jacques, ce que j'ai apporté aux Adrets, je l'ai fait pour moi d'abord. Parce que j'aime me faire plaisir. Je l'ai fait ensuite pour la collectivité. Parce que j'aime faire plaisir. Je suis un homme de désir et d'Amour Jacques. EEh oui jacques, je suis cet hédoniste qui ne peut se faire plaisir sans faire plaisir. Mais la joie et le bonheur que j'entends offrir. Pour les gens comme vous Jacques, renfermé, aigri. Je ne peux rien sauf vous accorder qq lignes sur ce forum, dans l'attente que votre coeur s'ouvre...

Par ailleurs, vous avez raison. Il y a réellement une très grande ressemblance entre ce que propose la liste « bien vivre aux adrets » - « les adrets c'est vous » - « les adrets cœur de l'estérel ». Quelle tristesse de voir des gens très certainement compétents conserver ainsi la tête dans le guidon. Lever les yeux au dessus du niveau de la table Jacques. Certes, la nappe est belle, les assiettes et les verres assortis ... mais je trouve quant à moi que le ciel et les collines des Adrets sont bien plus joliment assemblés.

Pour terminer sur ce commentaire, lorsque vous vous adressez à Monsieur Court, je vous approuve encore. Bien sur qu'il est normal qu'un conseiller apporte ses idées... Mais là où le bât peut blesser, mon cher jacques, c'est lorsqu'un petit journal édité par le Maire tend moult fois à discréditer ce même conseiller voir même l'empêcher de travailler. Bien sur jacques, vous pouvez à présent regretter en vous répétant r « fallait que », « j'avais qu'à".... Voyez vous Jacques, l'histoire vous rattrape, j'en suis profondément désolé pour vous.

Cordialement

Posté par gavroche, 24 février 2008 à 14:04

Ultime précision pour jacques

Mon cher jacques, j'oubliais. Je ne supporte pas mais alors pas du tout la politique proposée par la liste de Monsieur Scandolo. De gauche, je votais Jadis pour Monsieur Coudenq puis pour Monsieur Broglio. Voyez vous Jacques, un travail éducatif passe par la pédagogie de confrontation. Vous, il me semble que vous avez choisi celle de l'erreur, tout aussi pertinent ma foi

Posté par gavroche, 24 février 2008 à 14:27

APPEL !

Au delà des ambitions et des ["quelques"] différences de programme présentés, ne serait il pas plus judicieux d'avoir un "projet commun" avec 1 seule liste d'opposition au Maire sortant ? au lieu de 3 listes !!!

... qui font in fine le jeu de M. Broglio !

... à moins que parmi ces 3 listes, se trouve

1 "liste d'opposition de 1er tour uniquement" ?!

à méditer !!!

vive l'alternance !

Posté par [TAS-F](#), 25 février 2008 à 17:28

manière de voir

je suis convaincu que si l'enjeu de ces élections était de "dégommer" le Maire sortant, une seule liste d'opposition aurait été certes plus stratégique. Comme le dit gavroche, il nous faut parfois regarder par dessus la table... Ma participation à ces élections municipales n'est pas en qui me concerne de "dégommer" le Maire sortant mais de faire barrage à toute erreur qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour la tranquillité et la sécurité à laquelle nous aspirons. Ce que nous a offert notre village durant quelques belles années et qui s'éloigne sous la pression que j'ose nommer de populiste.

bien à vous

Posté par sylvain scant, 25 février 2008 à 23:53

Choisir ceux qui nous soutiennent

Réunion de quartier organisée par la liste du maire sortant hier soir à la salle des fêtes. 15 personnes présentes. J'ai pu participer. L'échange a été politiquement courtois jusqu'à ce qu'un partisan de la liste du maire sortant m'agresse. J'ai quitté la réunion avant que celle-ci ne prenne fin.

Morale de l'histoire : 15 personnes présentes à une réunion de quartier du Maire sortant.

Posté par sylvain scant, 29 février 2008 à 00:53

Robin et gavroche tirent leurs révérences

Autre rappel historique Monsieur Rozat. L'époque où vivait Robin des bois pas si lointaine que ça en fait. Celui-ci avait le langage acéré comme les flèches de l'arc de son arrière... grand père. Ce langage dérangeait bien évidemment les élus (tous) mais en amusait beaucoup d'autres tout en les informant des affaires glauques de pierre, jacques, jean ou jean François... à cette époque, il paraissait de bon usage de se tromper dans les prénoms... Aujourd'hui, Gavroche a souhaité reprendre le flambeau de Robin un instant. Mais à vous lire, à lire les tracts de Michel, de Jean Charles, de Jean Claude, Gavroche est bien obligé de voir que la graine qu'il a plantée Robin à germer. Et cette germination Monsieur Rozat, indique à Robin et à Gavroche qu'ils peuvent prendre leur retraite car la relève est assurée. Robin et Gavroche se retirent donc de la vie politique adréchoise le cœur léger. Merci à vous et à tous ceux qui ont ouvert les yeux. Robin autant que Gavroche les remercient.

Posté par gavroche, 01 mars 2008 à 21:54

connaître pour bien voter

En tant que nouveau électeur, j'aimerais savoir dans les listes "BIEN VIVRE AUX ADRETS", "LES ADRETS COEUR DE L'ESTEREL" et "AGIR ENSEMBLE POUR LES ADRETS DE L'ESTEREL" comme l'a présenté la liste "LES ADRETS C'EST VOUS", quelles seront dans les dossiers importants, les personnes qui s'en chargeront ?

Je ne pense pas être le seul à me poser la question.

J'estime que pour des jeunes comme moi qui débutons, et les autres, il est important de connaître ceux qui vont gérer notre village.

Posté par Aurelien, 02 mars 2008 à 17:21

Réponse à Aurélien

Pour répondre à ce questionnement très pertinent, il nous faut le fractionner en trois parties.

La gestion – l'administration – l'organisation

Parmi ces trois fonctions, seule la gestion ressemble à la gestion d'un foyer ou celle d'une entreprise privée où il suffit d'être un comptable pour ne pas confondre recettes et dépenses ou encore un gestionnaire pour savoir quand il faut investir et quand il faut économiser....

L'administration d'une collectivité est plus complexe que celle d'un foyer ou celle d'une entreprise

privée. En ce sens, elle ne devrait jamais être amalgamée à la fonction de la gestion.

Idem pour l'organisation .

C'est pourtant l'illustrissime erreur que font nombreux élus ou prétendants à la fonction d' élu. Parce que ceux la sont de bons pères de famille ou de bons commerçants, ils se jettent à l'eau pensant prendre les rennes d'une collectivité comme on prend celles d'un foyer ou encore celles d'une entreprise.

Votre question me remémore un cours de sciences sociales et humaines ou l'intervenant « Claude Gillet » si j'ai bonne mémoire avait, pour nous instruire de la fonction qui devait être la notre, pris exemple de cet excellent boucher , bon vivant, souriant , serviable et blagueur qui a eu un jour l'idée de se présenter à des élections municipales. Celui-ci ayant été élu, il se trouva très vite dans une situation pénible parce qu'il a pensé qu'il pouvait s'occuper des affaires de la commune comme il s'était occupé de celles de son commerce. Son mandat fut à la limite de la catastrophe. Il ne fut pas réélu.

Pourquoi ?

Un élu est celui qui organise le travail dans l'administration. Pour que cette organisation soit efficace, il lui faut évidemment savoir s'entourer d'un personnel communal compétent. Jusqu'à preuve formelle du contraire, il me semble que les employés communaux adréchois connaissent leurs affaires.

Je ne comprends donc pas cette liste qui vient nous présenter des colistiers qui seraient plus compétents que nos employés municipaux mais je comprends que celle-ci vous ait induit à vous poser ce questionnement. Je formule le vœu pour qu'elle trompe le moins d'électeurs possible.

Espérant avoir répondu indirectement à votre questionnement, je vous invite à venir nous rencontrer à notre réunion d'information qui aura lieu à 8 h 30 le jeudi 6 mars prochain à la salle des fêtes des Adrets.

En ce qui concerne les affaires de la jeunesse, l'équipe « d'agir ensemble pour les Adrets » est une équipe où les jeunes m'on semblé nombreux comparé aux autres listes. Il nous faut comprendre que ces jeunes vous rencontreront naturellement.

Bienvenu au village des Adrets

Bien à vous

Sylvain Scant « agir ensemble pour les Adrets »

Posté par sylvain scant, 02 mars 2008 à 22:19

* * * * * * * * * * * * *